

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HAUTE-PICARDIE

Le Maréchal Serurier Gouverneur des Invalides (1804-1816)

La commémoration du troisième centenaire de la fondation de l'Hôtel des Invalides a donné lieu l'an dernier à des manifestations officielles. Au musée de l'Armée une belle exposition a évoqué trois siècles d'art, de technique et d'histoire. Il nous paraît utile de rappeler le rôle qu'y a joué le maréchal Serurier, notre compatriote laonnois, comme gouverneur de 1804 à 1816. Mettant un terme aux excès et aux désordres de la Révolution, l'Empereur voulait régénérer l'Institution royale, la réorganiser, lui rendre sa splendeur. La fondation de Louis XIV, destinée au combattant vieilli au service ou estropié au combat, avait donné au soldat un statut qui assurait pour la première fois son insertion dans la société. Elle restait plus que jamais « *utile à l'Etat* » suivant l'expression du Grand Roi dont l'Empereur allait se montrer le continuateur. Si l'armée royale avait été le mur de soutènement de l'édifice monarchique, l'armée nationale était celui de l'Empire. Canalisant le souffle révolutionnaire, Napoléon allait transformer l'asile des braves, en faire le « *Temple des vertus guerrières* » pour employer le langage emphatique de l'époque, le « *Panthéon des gloires militaires* », où reposeraient les héros nationaux de tous les temps, où seraient déposés les drapeaux et trophées conquis sur l'ennemi. Rendant au culte l'église des soldats, il allait y rétablir aussi la paix religieuse. Appelé à réaliser ses desseins Serurier devait y consacrer douze années de sa vie.

Le gouverneur — Le 4 floréal an XII (23 avril 1804) Serurier est nommé gouverneur des Invalides par arrêté du Premier Consul. Il en est avisé par une lettre du ministre de Guerre : « *Cette nomination, lui écrit Berthier, est une nouvelle preuve de satisfaction du Premier Consul pour les services que vous lui avez rendus, de sa confiance en vos talents et de votre dévouement au gouvernement* (1). » Le même jour Bonaparte adresse au Sénat conservateur le message suivant : « *J'ai nommé le sénateur Serurier gouverneur des Invalides. Je désire que vous pensiez que les fonctions de cette place ne soient pas incompatibles avec celles de sénateur. Rien n'intéresse aussi vivement la patrie que le bonheur de ces 8.000 braves couverts de tant d'honorables blessures et échappés à tant de dangers. Eh ! à qui pourrait-il être mieux confié qu'à un vieux*

soldat qui dans les temps les plus difficiles et en les conduisant à la victoire, leur donna toujours l'exemple d'une sévère discipline et de cette froide intrépidité, première qualité du général. ...En voyant leur gouverneur assis parmi les membres d'un corps qui veille à la conservation de cette patrie, à la prospérité de laquelle ils ont tant contribué, ils auront une nouvelle preuve de ma sollicitude pour tout ce qui peut rendre plus honorable et plus douce la fin de leur glorieuse carrière (2). » Lu au Sénat le surlendemain, ce message fut imprimé par les soins de celui-ci. Il fut admis que la charge de gouverneur des Invalides n'était pas incompatible avec les fonctions de sénateur, aussi Serurier l'accepta-t-il, mais après s'être démis de celles de préteur du Sénat.

Serurier succédait aux Invalides à Berruyer qui venait de mourir. Le 8 floréal, Berthier procède à l'installation du nouveau gouverneur dans l'Hôtel devant le conseil d'administration, l'état-major, et les vieux soldats rassemblés dans la cour centrale.

Serurier prête serment par écrit. Il avait proposé pour formule : « *Je jure d'être fidèle à la Constitution, d'en suivre constamment l'esprit et les principes, de défendre toujours les droits et les intérêts du peuple et la stabilité du gouvernement et de me conformer en tous points aux obligations que ma nouvelle place m'impose.* » Modifiée par Dejean, directeur au ministère de la Guerre, cette formule était devenue : « *Je jure d'être fidèle à la Constitution de la France et à son gouvernement, de concourir de tout mon pouvoir à l'exécution des lois et de remplir avec exactitude tous les devoirs que mes fonctions m'imposent (3).* »

Pourquoi Serurier avait-il été choisi en 1804 par Bonaparte parmi tant d'autres ? Ce choix était motivé par son âge, ses blessures, ses infirmités. Né en 1742 à Laon, Serurier avait soixante-deux ans. En situation de retraite depuis 1801, il souffrait d'une blessure reçue en 1760 à Warbourg. Il y avait eu la mâchoire brisée d'un coup de feu avec perte de ses dents. Il souffrait surtout de la goutte et de rhumatismes, suites de ses campagnes, de celles de 1792 à 1795 en particulier. Ce choix était motivé aussi par les qualités de fermeté, d'intégrité, de désintéressement dont il avait fait preuve autant que par les éminents services militaires qu'il avait rendus pendant près de *cinquante années*. Il n'avait pas treize ans lorsqu'il s'était engagé au bataillon de milice provinciale de Laon. Il avait servi sans interruption sur les champs de bataille de la Guerre de Sept ans ; dans le Hanovre, au Portugal, en Corse. Encore capitaine au régiment de Beauce en 1788, et ne pouvant, faute de protections obtenir de l'avancement, il avait demandé à prendre sa retraite et cela lui avait été refusé, bien qu'il eût déjà trente-trois années de service. En mai 1789, il avait enfin été promu major au régiment de Médoc. Avec la Révolution une nouvelle carrière s'était ouverte devant lui : nous le retrouvons lieutenant-colonel, puis colonel, commandant ce régiment devenu 70^e de Ligne. Serurier passe alors des années très éprouvantes physiquement et moralement. Les

années 1790 et 1791 sont difficiles pour les corps de troupe employés soit aux frontières, soit au maintien de l'ordre, alors que l'indiscipline gagne, que la politique empoisonne l'atmosphère, que les officiers sont menacés par leurs propres soldats, que l'émigration décime les cadres (22 officiers au 70^e). Serurier, si l'on en croit le Mémorial de Sainte-Hélène, a tenté en vain de passer en Espagne avec Hédouville, et en fin de compte est resté à son poste, mais suspect de royalisme, il est arrêté et cassé de son grade. Réintégré grâce à Barras, il reprend le commandement de son régiment qu'il entraîne et instruit. Sévère mais juste, il s'efforce de maintenir la discipline. Officier de troupe, c'est un remarquable combattant. Il se distingue en Provence, dans les Alpes, sur les champs de bataille d'Italie. Général de brigade en 1793 il se signale à la bataille de Loano.

Mais depuis 1792 l'exercice du commandement est difficile : les bataillons de volontaires sont totalement dépourvus d'esprit militaire. Serurier, austère et froid, commande ses hommes comme au temps de l'Armée royale. Il n'a pas cette exhubérance verbale propre à les enflammer que pratiquent souvent alors les chefs militaires. Mais s'il n'est pas aimé, du moins est-il fort estimé et suivi de ses soldats qu'il précède toujours : sa bravoure, son intrépidité au premier rang des colonnes d'assaut font pardonner sa sévérité car il prêche d'exemple. Sa division est l'une des plus solides sur laquelle on peut toujours compter. Cependant l'Armée d'Italie est dans le plus grand dénuement : Tout lui manque : les vivres, le bois, le vêtement pendant l'hiver très rigoureux de 1794. Dans cette détresse les unités risquent de périr dans les cantonnements. Le froid, la faim, les épidémies rendent la situation critique. Les malades ne peuvent même pas être évacués. Serurier partage la misère du soldat, vit avec ses hommes et sacrifie sa santé. Malade, il demande un congé de cinq mois pour se rétablir, et cela ne lui est pas accordé malgré l'appui que lui donne Beffroy, député de l'Aisne à la Convention envoyé à l'Armée d'Italie en 1795 comme représentant du peuple. Serurier cherche de nouveau à se retirer et demande sa mise à la retraite. Cela lui est à nouveau refusé (4).

Tout change lorsqu'en 1796 Bonaparte prend le commandement de l'Armée d'Italie. Le jeune chef a vingt-sept ans : il lui faut lutter contre la jalousie de certains généraux plus âgés que lui et qui ont eux-mêmes un brillant passé. Serurier, le premier, vient le saluer donnant aux autres, comme le dit son biographe (5), l'exemple de son désintéressement et de sa modestie. Il lui fait connaître sa résolution de seconder celui qui va porter la guerre sur le territoire ennemi, et qui par son audace et son génie va sortir l'Armée d'Italie de la crise où elle est plongée. Alors, sous Bonaparte, Serurier donne sa mesure dans les opérations contre les Autrichiens et contre les Piémontais. C'est la prise de Céva, les combats de Saint-Michel et surtout la *victoire de Mondovi*, fait

d'armes si remarquable qu'au moment de la création des duchés de l'Empire, Napoléon fait connaître son intention de le nommer Duc de Mondovi.

En juin 1796, Serurier est chargé du *Blocus de Mantoue*, entreprise longue et difficile qu'il monte méthodiquement avec l'artillerie de siège des places de Milan, Modène, Ferrare et de Fort-Urbin. Mais étant donné la menace que l'armée autrichienne de Wurmser fait peser sur le Monte Baldo et la Coronna que tient Masséna, sur Brescia et sur le pont San Marco, Bonaparte décide le 30 juillet de lever le siège de Mantoue. Serurier reçoit l'ordre de faire évacuer l'artillerie de détruire les matériels de siège qui ne peuvent être emmenés, d'enterrer ou de jeter dans les lacs les canons, affûts et munitions intransportables, et de décamper rapidement à l'insu de la garnison assiégée. Il exécute cet ordre scrupuleusement, et sa division fait retraite secrètement sur les lignes qui lui ont été fixées.

L'équipage de siège comprenait en particulier 180 bouches à feu de gros calibres réunies à grand peine. Récupéré en partie par Wurmser il manquera bien quand après la victoire de Castiglione, sera repris le siège de Mantoue : il faudra six mois pour obtenir la reddition de la Place. Le 2 février Serurier reçoit la capitulation de Wurmser et c'est devant lui que la garnison évacue Mantoue avec les honneurs de la guerre.

Nous retrouvons Serurier à la tête de sa division dans la campagne de 1797 au passage de la Piave, à celui du Tagliamento, de l'Isonzo, à la prise de Gradisca. Le 3 juin il est désigné par le général en chef pour présenter au Directoire les drapeaux pris à l'ennemi. Dans la lettre qu'il adresse au gouvernement à cette occasion, Bonaparte expose lui-même ses mérites :

« Citoyens directeurs, je vous envoie par le général Serurier 22 drapeaux pris dans les dernières affaires... Le général Serurier a dans les deux dernières campagnes déployé autant de talents que de bravoure et de civisme. C'est sa division qui a remporté la bataille de Mondovi, qui a si puissamment contribué à celle de Castiglione, qui a pris Mantoue et s'est distinguée au passage du Tagliamento, de Isonzo, et spécialement à la prise de Gradisca. Le général Serurier est extrêmement sévère pour lui-même, il l'est quelquefois pour les autres. Ami rigide de la discipline, de l'ordre et des vertus les plus nécessaires au maintien de la société, il dédaigne l'intrigue et les intrigants ce qui lui a fait quelquefois des ennemis parmi ces hommes qui sont toujours prêts à accuser d'incivisme ceux qui veulent qu'on soit soumis aux lois et aux ordres de ses supérieurs. ...Je crois qu'il serait très propre à commander les troupes de la République Cisalpine... Je vous prie donc de le renvoyer le plus tôt possible à son poste. » (6).

« Ami rigide de la discipline... de l'ordre et des vertus les plus nécessaires au maintien de la société... dédaigneux de l'intrigue



Le Maréchal Serurier

(tableau se trouvant dans le bureau du Député-Maire).

Photographié par les Archives de l'Aisne (24 Juin 1970).

et des intrigants... » : retenons le jugement que porte Bonaparte qui s'y connaissait en hommes, et la profonde estime qu'il manifeste envers lui. Pour n'être pas en reste, dans son discours au Directoire à son arrivée à Paris, Serurier fit un chaleureux éloge de son chef, de ses sages combinaisons, de son loyalisme, de sa fidélité envers la Constitution de la République, et assura que « *la paix revenue, l'Armée d'Italie aurait droit à la reconnaissance publique par le bon ordre qu'elle maintiendrait* » (6).

De retour à l'Armée d'Italie, Serurier est nommé gouverneur de Venise. La Vénétie étant cédée à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, il reçoit du Directoire l'ordre impératif d'emporter tout ce qui peut être utile, d'anéantir ce qui peut renforcer le potentiel de guerre autrichien. C'est la ruine de l'arsenal. Les vaisseaux, frégates, bricks sont mis en pièces. La fonderie et les établissements de la marine sont ruinés, les matériels d'artillerie et les munitions qui ne peuvent être évacués sont immergés. Le superbe vaisseau qu'est le Centaure est détruit. Beaucoup d'œuvres d'art : les chevaux de bronze du portail de Saint-Marc, le lion de la Piazzeta..., les archives et cartes de la République de Venise sont envoyés à Paris. Tout cela est exécuté sous l'autorité de Serurier, mais celui-ci ne peut empêcher le pillage de bien des trésors par des particuliers...

Décidément notre compatriote est chargé de missions ingrates ! En outre il joue de malheur. Le départ de Bonaparte pour la Campagne d'Egypte prive l'Armée d'Italie de ses meilleurs généraux et de ses plus solides brigades. Sous les ordres de Schérer, Serurier participe aux opérations hasardeuses que celui-ci mène autour de Vérone. Sa division aventurée près de Verderio est coupée, accablée par un ennemi beaucoup plus nombreux. Le 28 avril 1799, après de furieux combats, la dernière cartouche tirée, Serurier est prisonnier des Austro-Russes avec les 2.400 hommes qui lui restent. Souvarow lui rend son épée. Il est libéré sur parole. La fortune se montrait bien cruelle pour lui qui dans sa jeunesse avait connu les revers de la guerre de Sept ans, et achevait sa carrière dans l'humiliation !

La carrière militaire de Serurier est en effet terminée. Brisé, malade, éreinté, il n'aura plus sa place au combat, et son nom ne sera plus associé à ceux des grandes victoires qui jalonnent les champs de bataille pendant les campagnes glorieuses de l'Empire. De retour en France il n'exercera plus de commandement, et sera employé dans différentes commissions d'études... Il souffre alors plus que tout autre du malaise politique, et du désordre qui pèsent sur la France depuis le 30 prairial surtout.

De retour d'Egypte, en octobre 1799, Bonaparte rallie autour de lui ses compagnons d'armes, et ses amis. Serurier est l'un des premiers à se ranger à ses côtés. Le 18 brumaire il est à Saint-Cloud pour soutenir le coup d'Etat, par fidélité à son ancien chef et aussi parce qu'il estime que seul un gouvernement fort peut rétablir la

tranquillité intérieure, pacifier le pays, et organiser la défense du territoire que menace la coalition. Le 27 décembre il est nommé membre du Sénat conservateur, il en devient vice président en 1801, préteur en 1803.

La nomination de Serurier au gouvernement des Invalides le 2 avril 1804, on le voit, était due à la confiance qu'avait en lui Bonaparte. C'était aussi une mesure politique. Sur proposition du Tribunal, le Corps Législatif proclame le Premier Consul Empereur des Français le 1^{er} mai, et le 18 un sénatus-consulte organique consacre le vote du Tribunal et du corps législatif. Le lendemain Serurier est compris parmi les dix-huit généraux auxquels est conférée la dignité de Maréchal d'Empire, aux côtés des Berthier, Murat, Masséna, Lannes, Mortier, Ney, Davout, etc. En 1805, il sera grand Aigle de la Légion d'Honneur, en 1808 il sera fait Comte d'Empire.

*
**

Serurier avait déjà avec l'Hôtel des Invalides des attaches personnelles. Son grand-père, Mathieu Serurier, ancien garde du Corps à la 3^{me} compagnie française du duc d'Harcourt, était entré comme officier aux Invalides en 1722. Il était mort à Laon deux années plus tard étant « en congé de l'Hôtel » (7). Né dix-huit ans après, Serurier ne l'avait pas connu. Mais un autre pensionné des Invalides, Abel Baptiste Beffroy, ancien exempt des prévôtés du Soissonnais, retiré à Guise depuis 1766, était en rapports d'amitié avec sa famille.

Serurier avait épousé à Presles en 1778 une demoiselle Itasse et de cette union n'était issu aucun enfant. Il adoptera un jour, étant gouverneur, la fille d'un sous-officier invalide Maurice Desprez. Elle épousera en 1814 le colonel Dukermont d'Avrange, brillant cavalier, (futur maréchal de camp), fils du commissaire des guerres, intendant des Invalides, qui demeurera aux côtés de Serurier jusqu'en 1816 (8).

Quelle était la situation de l'Hôtel des Invalides en 1804 quand Serurier en prend le gouvernement ? Un rapide retour en arrière est nécessaire pour le comprendre. Après Sombreuil, le poste de gouverneur avait été supprimé. La direction de l'Hôtel devenu « Maison nationale des militaires invalides », avait été rattachée à une agence relevant du « Comité des secours publics » sous l'autorité du ministre de l'Intérieur. L'établissement était placé aux mains d'administrateurs élus par les militaires parmi leurs camarades, et six notables désignés par la Commune de Paris. Le désordre, l'anarchie et la gabegie s'y étaient installés. Ce n'était que plaintes, récriminations, disputes derrière une façade devant laquelle on faisait jouer le rôle de figurants aux vétérans dans les cérémonies publiques et manifestations patriotiques. Aussi dès 1796 le Directoire avait-il rattaché de nouveau l'Hôtel au Ministère de la Guerre, et désigné un officier général, Arnaud Baviile, pour en

prendre la direction, y remettre de l'ordre, y rétablir la discipline. Au bout de trois mois ne pouvant y parvenir Baville avait demandé à être déchargé de sa mission. Brice-Montigny lui avait succédé, et n'avait pas eu plus de succès. En octobre 1797 Berruyer, à son tour, avait pris en mains l'Institution. Cet officier général avait conservé de sa carrière dans la troupe la franchise, et la simplicité qui lui conféraient une grande autorité sur le soldat. Cela lui permit de jouer avec les invalides un rôle important le 18 brumaire, lors du coup d'Etat ; il avait fait acclamer par eux l'acte constitutionnel qui portait Bonaparte au pouvoir. En reconnaissance de cela, le Premier Consul avait rétabli le titre de gouverneur le 9 fructidor an XI (27 avril 1803).

Serurier succède donc à Berruyer le 23 avril 1804. Il est installé à son poste le 28. Le 18 mai le Sénat décerne solennellement au Premier Consul le titre d'Empereur des Français, et Serurier est fait le lendemain maréchal de France : désormais les fastes de l'Empire vont se manifester de façon éclatante aux Invalides.

Le 15 juillet dans le Temple de Mars *rendu au culte*, Napoléon reçoit le serment des membres de la Légion d'Honneur et procède à la remise des croix au cours d'une cérémonie imposante qu'a fixée sur la toile le peintre David. Le 15 août, jour où dans toutes les paroisses était jadis célébré le vœu de Louis XIII, sous la présidence de l'Impératrice Joséphine, un *Te Deum* solennel est chanté au cour d'une cérémonie religieuse grandiose à l'occasion de l'avènement au Trône impérial du Premier Consul. Une page de l'Histoire de France a été tournée... Faut-il rappeler que l'église et la chapelle du Dôme avaient été complètement dévastées par les vandales en 1793, et que tout ce qui rappelait le trône et l'autel avait été détruit ? Que l'église des Invalides était devenue le Temple de Mars, et le foyer du courage guerrier et des vertus civiques. Des cérémonies patriotiques y avaient été organisées : en vendémiaire an VI (1797) le Directoire y avait célébré le 6^{me} anniversaire de la République sur invitation de Berruyer. Le 7 février 1800 les drapeaux pris sur l'ennemi par l'armée d'Orient y avaient été déposés par Lannes en présence de Carnot ministre de la Guerre et le 15 juillet suivant le Premier Consul y avait fait porter ceux qui avaient été conquis pendant la campagne d'Italie. Le 22 septembre de la même année il y avait fait transférer très solennellement les restes de Turenne.

A partir de 1804 les cérémonies religieuses accompagnent aux Invalides les cérémonies patriotiques. Les visites de l'Empereur et des souverains s'y multiplient. Serurier dans sa grande tenue de maréchal les accueille et les conduit tandis que tonnent les canons de la batterie triomphale. Le 18 décembre 1804 c'est la visite du vénérable Pie VII, en 1806 celle du Prince Royal de Bavière, celle du Prince de Bade avec Louis Bonaparte (qu'accompagne un autre de nos compatriotes laonnois, le général Hédouville).

Le 11 mai 1807 a lieu en grande pompe la translation de l'épée et des décorations de Frédéric II, auxquels les Invalides rendent hommage. Certains d'entre eux, comme Serurier, anciens combattants de la Guerre de Sept ans, l'avaient eu jadis pour adversaire.

En même temps que les souvenirs du grand Frédéric, le maréchal Moncey remet à Serurier 280 drapeaux et étendards pris à l'ennemi, c'est à lui qu'est confié leur garde.

Le 11 février 1808 Napoléon vient lui-même avec le Grand Duc de Berg et le prince de Neufchâtel. Dans l'église l'Empereur fait rétablir le maître autel estimant, dit-il, « qu'aux yeux des vieux soldats la religion, cette ressource des vieux jours, ne pouvait être trop honorée. ». Il inspecte en détail l'établissement dont Serurier demande la refonte et dont le statut rénové apparaîtra avec le décret impérial de 1811. De cette visite mémorable, l'image est conservée grâce au tableau actuellement au Musée de Versailles où Veron-Bellecourt a représenté l'Empereur avec Serurier au chevet d'un blessé dans l'infirmerie des Invalides.

En 1808 est célébré le transfert du cœur de Vauban, en 1810 celui des restes du maréchal Lannes tué à la bataille d'Essling (déposés plus tard au Panthéon). Ce sont les visites du roi de Saxe, puis du roi de Wurtemberg en 1809, du roi de Bavière l'année suivante : avec le cérémonial d'accueil où Serurier en tant que gouverneur a le rôle principal. Le 8 juin 1811 la naissance du roi de Rome est célébrée dans l'enthousiasme par les 101 coups de la Batterie triomphale.

Panthéon des gloires militaires de la France, les Invalides sont ainsi devenus un haut-lieu où les grands événements nationaux ont leur écho, et leur gouverneur préside aux cérémonies fastueuses qui s'y déroulent dans les grandes occasions.

Réforme intérieure des Invalides.

Si les visiteurs de l'Hôtel, comme au temps du Grand Roi, admirent la belle ordonnance de l'institution, le bon ordre qui y règne, cela est l'œuvre beaucoup moins connue de Serurier et le résultat de la réorganisation qu'il a inspirée, puis imposée.

Car l'indiscipline, le désordre, le gaspillage n'avaient pas encore entièrement disparu dans l'institution depuis qu'il l'avait prise en mains. Ses prédécesseurs avaient eu grand peine à asseoir leur autorité. Berruyer avait pu le faire grâce à sa personnalité et son caractère. Mais depuis, avec l'extension de la guerre le nombre des invalides s'était multiplié, des succursales avaient dû être créées à Versailles, Avignon, Gand, Louvain... Or Serurier s'était vite rendu compte que l'administration, clef de toute organisation, lui échappait

entièrement, que son autorité était théorique, « *les véritables maîtres sont les munitionnaires* » écrivait-il le 2 août 1806 à Dejean ministre de la Guerre.

« *Je serais tenté de croire, ajoutait-il, que l'Empereur s'est trompé en nommant un gouverneur à l'Hôtel des Invalides. Certes le titre est superbe, mais on en fait un être isolé, réduit à zéro. Il serait à désirer que ses réclamations arrivent à l'Empereur. Je ne serais pas fâché qu'il ait connaissance de la présente : dans l'état actuel des choses, si Sa Majesté jugeait à propos de me retirer cette place de gouverneur je l'en remercierais bien sincèrement...* » (9). Les pratiques de droit coutumier s'étaient établies et les mauvaises habitudes sont difficiles à corriger : « *le rétablissement de l'ordre dans cette maison tient à un changement de principes et au temps qu'on y mettra.* »

Voici quelques-uns des problèmes auxquels devait faire face le gouverneur :

Depuis la Révolution un grand nombre d'invalides avaient eu la permission de se marier. N'ayant pas de ressources pour subsister, ils se trouvaient dans la nécessité de partager avec leurs femmes et leurs enfants la nourriture qui était distribuée dans les réfectoires. Aucun homme ne mangeait plus dans ces réfectoires, chacun transportait dans sa chambre, ou hors de l'Hôtel les aliments cuits, d'où envahissement de l'Hôtel sans contrôle et malpropreté générale. Devait-on interdire l'accès des réfectoires aux femmes et aux enfants, forcer les invalides à jouir de leur pension dans leur foyer, dissuader ainsi les candidats au mariage ? C'était la solution que préconisait le ministre de la Guerre et que rejetait absolument Serurier. C'eût été une mesure « *inefficace et inhumaine* », car la pension qu'on leur accordait « *était trop mesquine et insuffisante pour vivre même sans femme et sans enfants...* » Que deviendraient ces femmes (au moins 600) et ces enfants légitimes, mais pauvres et ne sachant rien faire ? » (9).

Une autre question tenait au cœur des vieux soldats, celle de l'argent de poche, la traditionnelle « *pension des menus besoins* » accordée sous l'Ancien Régime ; dont le taux fixé en 1790 avait été réduit au 1/3 par la suite, et payée en monnaie dépréciée quand elle était payée... En germinal an IX (1801) le Conseil d'Etat saisi de la question par Berruyer avait fait une réponse digne d'être notée : « *La situation actuelle des finances, quoique beaucoup améliorée ne l'est cependant point assez pour permettre au gouvernement de se livrer encore aux élans de la bienfaisance.* » (9). Alors pour avoir de l'argent de poche, les invalides s'efforçaient souvent de vendre leurs nippes, et pièces de leur uniforme ou de leur paquetage.

De graves désordres se commettaient dans les succursales, dans celle de Louvain par exemple. Les plaintes étaient innombrables : dans la foule des invalides se trouvaient, en effet, de « *tout mauvais sujets* » incorrigibles, voleurs, effrontés, difficiles à contenir, jouant volontiers du couteau et terrorisant le bourgeois. Serurier demanda que les punitions encourues soient fixées par un « *code de répression* », au lieu d'être en quelque sorte improvisées. Les mauvais sujets étaient envoyés souvent par mesure disciplinaire dans les compagnies de vétérans en quelque fort isolé ; cela pouvait servir d'exemple, mais risquait d'y semer l'insubordination et d'y faire naître le désordre. Fallait-il les chasser de l'Hôtel avec leur maigre pension dans leur pays d'origine sous la surveillance des municipalités ? ou les envoyer pour un temps à Bicêtre comme il était pratiqué jadis ? Il était indispensable de réglementer la question, et de fixer une échelle des sanctions applicables à chaque cas. Serurier ajoutait : « *la multiplication des fautes graves parmi les invalides a pour cause l'indulgence excessive des magistrats qui se laissent apitoyer au seul nom d'invalides* » (9). Au rapport que lui avait adressé Serurier, le ministre répondit : « *L'Hôtel des invalides ne devant être que l'asile des vertus guerrières, je vous autorise à proposer d'accorder la retraite à tous les invalides qui se conduisent mal. Si parmi eux il y en a qui se livrent au vol ou à l'assassinat, ils doivent être traduits devant les tribunaux compétents pour juger ces sortes de délits. Ces mesures pourront réprimer l'abus et le désordre dont vous vous plaignez.* » Un décret, le 12 avril 1808, apporta la réglementation souhaitée.

Serurier avait été placé à la tête des invalides à cause de sa fermeté exemplaire, qui n'excluait pas un sens poussé de l'humain. Ancien officier de troupe, il était proche de ses hommes, malgré sa froideur apparente, et en maintes circonstances il montra qu'il était très charitable. Son prestige et son autorité étaient grands. En 1809 l'Empereur lui confia temporairement le commandement de la Garde Nationale de Paris qui relevait du Ministre de l'intérieur.

L'œuvre essentielle de Serurier aux Invalides est la réforme de l'organisation intérieure à la suite du fameux rapport d'Andréossy (10), et la refonte complète du statut même de l'établissement, sanctionnée par le *Décret impérial du 27 mars 1811* qui a rendu toute la splendeur convenable à ce monument de la reconnaissance publique aux défenseurs de la Patrie, en régénérant l'institution. Il n'est pas possible d'analyser ici dans le détail ce décret qui institue la *Dotation des Invalides*, assurant ainsi ses assises financières basées en grande partie sur le principe de la mutualité : retenue de 3 % sur les appointements, indemnités, pensions, etc. des militaires, attribution d'une partie des produits des bris et naufrages jusqu'alors réservés à la Marine, produit de la location de terrains militaires, glacis des fortifications, places de guerre, du droit de sceau perçu à l'occasion des promotions, autorisations de mariage, attributions de brevets, etc. Le Décret de 1811, à l'instar des règlements établis sous le règne de Louis XIV organisait l'administration de l'Hôtel, rétablissait le grand et le petit conseil,

donnait au gouverneur la gestion de l'institution, lui confiait la police, la discipline et l'organisation intérieure : répartition et encadrement des invalides en divisions, fixation détaillée du régime des repas, des questions uniforme, couchage, chauffage etc., bref lui donnait autorité sur l'établissement tout entier y compris les gestionnaires.

Le décret impérial mettait un terme à vingt années de tâtonnements et devait assurer l'avenir de l'institution.

Pourtant... à partir de 1813 sonne le glas de l'Empire : les désastres de la campagne de Russie ont leur répercussion sur les Invalides. Le cœur de Baragay d'Hilliers, celui d'Eblé, puis de La Riboisière y sont successivement déposés. Le 5 mars, l'Empereur vient à l'Hôtel revoir ses vieux compagnons comme pour se retremper parmi les témoins de ses victoires passées. Mais la roue du destin continue à tourner !

Nous en arrivons à la tragique année 1814 : après la glorieuse campagne de France, le 31 mars, c'est la capitulation de Paris. La veille dans la cour d'honneur, à neuf heures du soir, Serurier fait brûler les trophées dont il avait la garde : 1.417 drapeaux et étendards, ainsi que l'épée et les décorations du Grand Frédéric, pour éviter qu'ils ne tombent aux mains de l'ennemi.

Décidément Serurier a eu dans sa vie un rôle bien ingrat ! C'est lui qui sur l'ordre de Bonaparte avait du détruire le matériel du siège à la levée du blocus de Mantoue. C'est lui qui, sur l'ordre du Directoire avait dû ruiner l'arsenal de Venise...

Comment en 1814, n'avait-on pas pris assez tôt les mesures permettant de sauver en les cachant les trophées conquis sur l'ennemi, témoignages de tant de gloire, et prix de tant de sacrifices ? Il est établi que Serurier, trois mois plus tôt avait demandé des ordres à ce sujet, mais il lui avait été précisé que seul l'Empereur pouvait en décider... Le 30 mars Clarke, ministre de la Guerre écrit au gouverneur : « *Je ne doute pas que votre Excellence a déjà pris des mesures conservatrices des objets précieux qui sont à l'Hôtel ? surtout de l'épée de Frédéric II et des drapeaux conquis.* » Le même jour dans la soirée il lui conseille de quitter les Invalides pour Avignon par la route de la Loire, et de donner des ordres au général Darnaud son adjoint pour la conservation des trophées. Il était trop tard déjà. Paris était investi, la route de la Loire était coupée : la destruction fut consommée. On ne peut que le déplorer, car dans Paris des cachettes auraient sans doute permis d'en sauver une grande partie. Serurier prit-il l'initiative de cette destruction ? Cela est bien improbable car il était tout à fait hors de son caractère de prendre lui-même une telle décision. Et la question restera longtemps un sujet de controverse ; car aucun ordre écrit n'a été retrouvé, mais en la circonstance des

instructions verbales peuvent lui avoir été communiquées et résulter de l'abandon par Joseph de la défense de Paris. Ce soir là, hélas ! disparaurent en cendres le prix de centaines de victoires...

Pourtant il est possible que l'épée de Frédéric II ait été sauvée par Serurier lui-même. Peut-être s'identifie-t-elle avec celle des collections du Prince Napoléon qui a figuré dans l'exposition organisée à l'occasion du Troisième centenaire des Invalides. Il était temps d'agir au soir du 30 mars : les alliés campaient autour de l'Hôtel. Le lendemain, 31 mars ; un officier de l'état-major d'Alexandre se présentait au gouverneur, demandait à prendre connaissance des bâtiments et à voir les drapeaux. Serurier lui répondit qu'ils avaient été détruits selon les droits de la guerre. Il était aussi question d'établir dans l'Hôtel un hôpital pour les blessés russes, et d'en faire sortir les invalides. Serurier demanda aussitôt audience à l'Empereur Alexandre et plaida la cause de ses vieux soldats avec tant de chaleur que l'ordre fut rapporté.

Le 11 avril c'est l'abdication de l'Empereur. Deux jours après la cocarde blanche est substituée à la cocarde tricolore, et les emblèmes de l'Empire disparaissent comme naguère ceux de la Monarchie ! Le 16, Serurier, avec le Sénat donne son adhésion au gouvernement provisoire. Le 23, marque la fin des hostilités en vertu d'une convention signée par le Comte d'Artois. Le 30 mai est conclu le traité de Paris.

Les visites de hauts personnages et de souverains reprennent aux Invalides : le 16 mai déjà le Comte d'Artois s'y était fait accompagner par le Duc de Berry. Le 23 mai, Serurier est présenté à Louis XVIII avec le grand état-major de l'Hôtel, à la suite du rapport élogieux qu'a fait au roi le futur Charles X de l'accueil qu'il a reçu dans l'établissement et de la bonne administration qui y règne. Serurier est présenté ensuite à la Duchesse d'Angoulême, et dans le compliment d'usage qu'il lui adresse il exprime prudemment l'espoir que « avant longtemps l'hôtel n'aurait plus à recevoir de militaires invalides. »

Les Alliés vainqueurs, à leur tour viennent visiter l'établissement, et Serurier en fait les honneurs à l'Empereur Alexandre, au grand duc Constantin, à l'Empereur d'Autriche, au roi de Prusse venu avec le prince royal et ses deux frères.

Maintenu comme gouverneur à la tête de l'Hôtel, il est fait le 6 septembre 1814 commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, dont il était chevalier depuis 1781, et devient Pair de France.

Mais malgré la prudence dont il fait preuve, et malgré les bonnes paroles du roi, la politique des ultras l'emporte. L'Hôtel (de nouveau royal) des Invalides est un centre qu'ils redoutent : le prestige de l'Empereur reste intact parmi les grognards qui ne s'en cachent pas.

L'ordonnance du 12 septembre 1814 supprime les succursales, et donne un délai de trois mois aux invalides pour choisir entre la jouissance dans leurs foyers d'une retraite améliorée, ou la portion congrue de la retraite ordinaire s'ils sont mis hors de l'Hôtel, étant avertis en même temps que le nombre des pensionnaires, y compris ceux des succursales supprimées est réduit à 4.100, alors qu'il s'élève à cette époque à plus de 6.500. Tous ceux qui ont une origine étrangère sont rendus sans pension à leurs gouvernements respectifs. Enfin quatre pairs de France remplacent au conseil les quatre sénateurs.

Dans le désarroi où ils se trouvent 2.400 invalides environ quittent alors l'Hôtel avec la pension améliorée, mais en février 1815 déjà un certain nombre d'entre eux demandent à y être réadmis. En tout cas l'état d'esprit des vétérans est très monté contre le gouvernement royal, Serurier a fort à faire pour les apaiser et cherche à éviter tout incident.

*
**

1815 :

Lorsque Napoléon au retour de l'île d'Elbe arrive à Paris le 20 mars 1815, dans la capitale et, plus encore dans l'Hôtel, c'est une explosion de joie.

Par l'intermédiaire de Serurier motion est adressée à l'Empereur par les invalides.

« *Sire,*

« *Au bruit de votre débarquement leurs âmes tressaillirent de votre appui, les militaires invalides que votre Majesté avait comblé de bienfaits, profondément affligés de votre absence, ne passaient leur vie qu'à vous regretter et à s'entretenir de vos grandes actions.*

« *Au bruit de votre débarquement leurs âmes tréssaillirent de joie : Ils savaient que dans le libérateur de la France ils allaient retrouver un père, et regrettant de ne pouvoir voler à votre rencontre pour vous faire un rempart de leur corps, ils ont accompagné vos pas de leurs vœux et salué de leurs acclamations la rentrée de Votre Majesté dans la capitale de son Empire.*

« *Daignez, Sire, agréer l'hommage de nos félicitations et de notre respectueux attachement, en attendant que, plus heureux encore, nous puissions vous exprimer notre bonheur en votre présence lorsque Votre Majesté nous fera l'honneur de visiter notre établissement dont elle a relevé la splendeur. Elle est sûre de n'y voir que des hommes qui s'estimeraient heureux de verser*

« leur sang pour sa gloire, et de trouver dans les témoins de ses nombreuses victoires les sujets les plus fidèles et les plus dévoués. » (11).

Quatre jours à peine après l'arrivée de l'Empereur à Paris, le maréchal Davout, ministre de la Guerre, lui remet une note analysant les ordonnances rendues depuis le 1^{er} avril 1814 concernant l'Hôtel des Invalides. Il propose de « *considérer comme terminée* » l'opération qui par l'ordonnance du 12 septembre a réduit à 4.100 le nombre des pensionnaires après l'attribution des pensions améliorées. Il en résulterai en effet une économie annuelle d'un million. Mais Napoléon n'est pas de cet avis et fait connaître sa décision : « *Je ne puis refuser l'Hôtel à ceux qui l'on obtenu et qui veulent y rentrer. Beaucoup l'ont quitté malgré eux. Il faut que le ministre fasse connaître ceux qui en sont sortis et veulent y rentrer. Ils doivent faire leur déclaration chez le commissaire des guerres dans le courant d'un mois. Ceux qui ne l'auraient pas fait à cette époque ne pourraient pas y être admis sans une nouvelle décision du ministre. Faire mettre cela dans les journaux* » (12).

L'ordonnance du 13 décembre 1814 avait réuni ce qui restait de la dotation accordée aux invalides en 1811 aux autres revenus provenant de retenues sur les dépenses de la Guerre, en créant une *Caisse des invalides de la guerre*, devant servir non seulement aux dépenses des invalides mais en même temps à celles des écoles militaires, et de l'Ordre de Saint-Louis. Davout proposait que la dotation soit rétablie comme en 1811 et augmentée, en supprimant le droit de sceau fort impopulaire parce que constituant une sorte de dîme sur l'expédition des brevets et autorisations de mariage. Mais l'Empereur là encore fit connaître une décision contraire : « *laisser subsister cette caisse puisqu'elle existe, elle a l'avantage de débarrasser la caisse de la Guerre et de donner un bon supplément à la Légion d'Honneur qui en a bien besoin* » (12).

Le 30 mars, Serurier reçoit des instructions pour que les invalides qui n'étaient pas sortis de l'Hôtel de leur plein gré puissent y retrouver leur place.

Répondant à l'Adresse qu'il avait reçue à son retour de l'île d'Elbe, Napoléon vint à l'Hôtel le 11 mai 1815. Ce fut une visite singulièrement émouvante, c'était aussi la dernière fois de sa vie qu'il retrouvait ses anciens compagnons d'armes, témoins de tant de combats, artisans de tant de victoires !

Car le sort des armes allait bientôt mettre un terme à l'épopée impériale : le 22 juin, quatre jours après Waterloo, c'est l'abdication définitive. Dans l'Hôtel règne la consternation...

Serurier, resté gouverneur s'efforce de calmer les vieux soldats et de les défendre des attaques de certains de ses adjoints... Il ne transmet leurs plaintes au ministre Gouvion-Saint-Cyr, qu'avec

réticence. Il réclame le rétablissement aux Invalides d'un conseil de guerre qui donnera des facilités pour maintenir dans l'ordre beaucoup de « mauvaises têtes », mais leur permettra de se défendre et empêchera de crier à l'injustice. Il lui paraît dangereux que « l'existence des individus puisse être compromise par l'arbitraire d'un seul ». Les plaintes qu'il transmet ne lui paraissent pas suffisamment étudiées (12). Un conseil de guerre obligerait à instruire les affaires régulièrement. « *Les hommes qu'on renvoie trop légèrement finissent souvent par devenir des fripons !* » (12). Grâce à Serurier, en dépit des ultras, le gouvernement de la seconde Restauration se montre plus libéral, envers les vétérans et combattants de Waterloo.

Pourtant Serurier était lui-même menacé. Sous le couvert de l'anonymat, Alexis Eymery, inspiré par le comte de Proisy, dans le fameux *Dictionnaire des Girouettes* — qui aura trois éditions dans la seule année 1815 — écrit à l'article Serurier :

« *Serurier, officier sous Louis XVI, il traversa toutes les phases de la Révolution et arriva au Consulat avec tous les grades possibles. Napoléon le fit maréchal d'Empire, sénateur le 4 nivôse an VIII, grand aigle de la Légion d'Honneur le 13 pluviôse an XIII, et gouverneur des Invalides. Napoléon tombe de l'île d'Elbe à Paris. Monsieur Serurier pour ménager la chèvre et le chou comme le dit le bon peuple, présente à sa majesté elboise une députation d'invalides (Journal de l'Empire 3 avril 1815) car ce sont les Invalides que M. Serurier veut conserver. Aussi, grâce à ce petit discours où se trouvaient de l'amour, de la fidélité, et de l'admiration, M. Serurier fut maintenu gouverneur. Comme il était décidé à conserver son gouvernement sous Napoléon, il faut espérer qu'il le conservera aussi sous les régimes futurs.* »

Le 27 décembre 1815, Serurier est relevé de ses fonctions de gouverneur. C'est seulement le 11 janvier suivant qu'il en reçoit la notification par une lettre du général Clarke, duc de Feltre, ministre de la Guerre de fâcheuse mémoire. (« *Serviteur zélé du Comité de Salut Public, du Directoire, du Premier Consul, de l'Empereur, puis du Roi, écrit à propos de Clarke, l'auteur de la « Biographie des contemporains », jamais fidélité ne s'est plus multipliée que la sienne... et par un privilège singulier, ce général n'a jamais cessé de figurer sous les drapeaux du vainqueur !* »).

Le brouillon de la lettre de Clarke avec ses ratures, figure à Vincennes dans le dossier personnel de Serurier (13) :

« *Monsieur le maréchal, la faiblesse que votre Excellence a eu de mettre son nom à une adresse que les Invalides ont présentée à Bonaparte et qui expose des sentiments que vos engagements envers le roi ne vous permettaient pas d'avouer fait penser à sa Majesté qu'elle ne pouvait pas laisser à votre Excellence un commandement aussi important que celui des Invalides... Elle a, en conséquence, décidé que votre Excellence serait remplacée dans*

ce commandement, et elle a ordonné que les appointements dont vous avez joui jusqu'à ce jour seraient réduits au traitement de 20.000 F alloués aux maréchaux de France en non activité. »

Dans la disgrâce de Serurier un autre de nos compatriotes laonnois était entraîné : de Signier, son aide de camp, depuis le 14 octobre 1815. Né à Laon en 1769, officier au régiment de Condé, Signier avait fait toutes les campagnes de l'émigration. Rentré en France en 1801, et amnistié, il avait été nommé adjudant-major, puis chef de la cohorte urbaine de la garde nationale de Laon. Il avait été destitué pendant les Cent jours pour *« conduite et opinions en opposition aux vues du gouvernement (14) et pour n'avoir pas voulu signer l'adresse de la ville de Laon à Napoléon, ni prêter le serment auquel il était astreint comme membre du conseil municipal. »*

En 1816, Serurier est âgé de 74 ans. Il se retire dans la modeste maison de campagne qu'il possède à Créteil, mais séjourne fréquemment à Paris au 12 de la rue Duphot. Son départ des Invalides est discret : ne voulant pas être la cause de trouble parmi ses compagnons d'armes de l'Hôtel indignés de la mesure dont il est l'objet, il se dérobe à leurs adieux. Il est remplacé par le duc de Coigny.

Il continue à siéger à la Chambre des Pairs car il n'est pas en disgrâce dans l'esprit de Louis XVIII envers lequel il fait preuve de loyalisme. Cependant il ne se rend pas le 14 juillet 1816 à la cérémonie de prestation de serment des maréchaux de France à laquelle il est invité, son état de santé ne lui permet pas comme le certifie le médecin-chef des Invalides qui le soigne encore dans sa maison de Créteil.

Serurier vivra encore deux années, entouré de la considération de ses contemporains, mais en proie aux infirmités de la vieillesse. Une requête adressée par lui le 29 juin 1819 à Louis XVIII en faveur de son gendre Duckermont d'Avrange, alors colonel du régiment de Chasseurs des Ardennes, figure dans le dossier personnel de celui-ci aux Archives de la Guerre. Elle est émouvante :

« ...accablé d'années et de blessures, je me suis vu il y a peu de jours au moment de terminer ma carrière. Rappelé encore à la vie à force de soins et d'art, l'avenir de ma fille et de mon gendre auxquels je ne laisse que peu de fortune occupe continuellement ma pensée. ...si les services que j'ai pu rendre à mon pays a une existence que je lui ai toujours consacrée et ceux de mon gendre et ceux qu'il peut encore rendre pouvaient m'accorder la faveur que je sollicite de sa bonté royale, elle répandrait tant de bonheur et de tranquillité dans mon âme qu'elle m'aiderait à supporter avec plus de résignation toutes mes souffrances et le moment qui doit me séparer pour toujours de mes enfants... Je suis avec le respect le plus profond, Sire, de votre Majesté le très humble, très obéissant serviteur et fidèle sujet : Le maréchal et pair de France : Serurier. »

C'est à Paris que, le 21 décembre 1819, mourut le maréchal. Ses obsèques furent célébrées à l'église de la rue Saint-Honoré. Si elles ne se déroulèrent pas aux Invalides, du moins furent elles menées avec toute la solennité des cérémonies funèbres réservées aux plus hautes personnalités : les représentants de la Chambre des Pairs, les membres de la Chambre des Députés, les maréchaux, officiers généraux, avec trois légions conduisirent à travers la capitale sa dépouille au cimetière du Père Lachaise où il fut inhumé.

Le 26 février 1847, à la demande de sa famille, les cendres du maréchal Serurier furent transférées aux Invalides où il prit sa place dans le caveau des gouverneurs, sous l'autel de l'église des soldats. C'est là que repose notre illustre compatriote, non loin du tombeau de l'Empereur dont il avait été avec droiture l'homme de confiance dans les bons comme dans les mauvais jours.

Son souvenir était resté longtemps à l'honneur dans notre ville de Laon. Mais la belle statue qui avait été solennellement érigée en 1867 sur la place de l'Hôtel de Ville a été enlevée et détruite par les Allemands pendant la Grande Guerre. Un beau portrait en pied placé dans le bureau de Monsieur le Maire de Laon le représente fidèlement. Les archives de l'Aisne, et la bibliothèque municipale de Laon conservent plusieurs de ses lettres. Une rue de notre ville porte son nom. Peut-être estimera-t-on cependant un jour que la mémoire de cet homme éminent devrait mieux être marquée dans sa ville natale à laquelle il était resté fortement attaché. C'est le souhait qui servira de conclusion à cet exposé.

H. DE BUTTET.

S O U R C E S

- (1) S.H.A. (Service historique de l'Armée : Vincennes) (MF 18 : dossier Serurier).
- (2) S.H.A. Fonds Invalides cart. 5.
- (3) S.H.A. MF 18 pp. 56, 57, 58 et fonds Invalides reg. 106.
- (4) S.H.A. — id. — pp. 34, 35.
- (5) L. Tuetey : un général de l'Armée d'Italie Serurier (1742-1819). Berger-Levrault 1899.
- (6) Moniteur (cité par Tuetey).
- (7) S.H.A. Fonds Invalides reg. 22.
- (8) Vte de Hennezel d'Ormois : Quelques souvenirs sur le maréchal Serurier Bulletin de la Sabretache 1911, p. 623.
- (9) S.H.A. Fonds Invalides cart. 5.
- (10) S.H.A. Fonds Preval MR 2202.
- (11) Moniteur (cité par Ruetey).
- (12) S.H.A. Fonds Invalides cart. 5.
- (13) S.H.A. M.F. 18 : dossier Serurier.
- (14) S.H.A. dossier Signier (classement alphabétique).